



SYNDICALISME INSEE - ENQUÊTEURS

SEPTEMBRE 2022

Bulletin d'actualité de la CFDT INSEE

finances.cfdt.fr

LORS DU CHSCT SPÉCIAL ENQUÊTEURS DU 13 JUIN 2022, LA SUITE DU LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LES TMS A ÉTÉ EXAMINÉE, AINSI QUE LA PRÉVENTION DES AGRESSIONS ET DE L'INSÉCURITÉ, LE BUDGET, LE REGISTRE RSST, LA CHARGE DE TRAVAIL ET LES TEMPS DE COLLECTE EN GÉNÉRAL, L'ENQUÊTE AUTONOMIE ET LA QUESTION DES VÉHICULES DE LOCATION.

LA CFDT DEMANDE LA PRISE EN COMPTE RÉELLE DES TEMPS LIÉS AUX ENQUÊTES ET ALERTE SUR LES TENSIONS ET LA CHARGE DE TRAVAIL.

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LES TMS (SUITE)

Lors du dernier groupe de travail ([Voir notre précédent article sur ce thème](#)), l'ergonome de Bercy a détaillé le cahier des charges afin de lancer la prestation "ergonomie".

Le principe d'accompagnements d'enquêteurs (purs prix, bi-réseau et ménages) est acté. Un comité de suivi sera mis en place, mais le cas particulier des départements d'outremer n'est pas solutionné. Cependant, le projet est lancé.

PRESCRIPTIONS MÉDICALES

La Cfdt alerte la Direction au sujet d'enquêteurs en possession de prescriptions médicales pour des fauteuils ergonomiques établies par le médecin du travail.

Ces enquêteurs ne parviennent pas obtenir le matériel prescrit, les CHSCT et SAR locaux refusent de prendre en charge cette dépense.

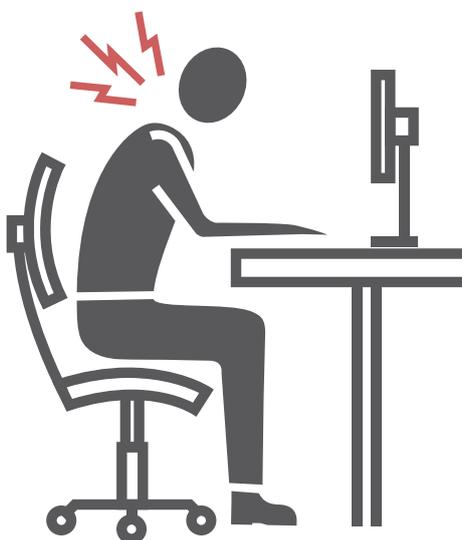
Le Dr Vernet, médecin coordonnateur du travail, s'interroge au sujet du refus pour un fauteuil ergonomique si celui-ci est prescrit par le médecin du travail. Elle explique que lorsqu'il existe une prescription médicale, le financement revient au SAR qui, à son tour, peut demander une participation au CHSCT local.

Le CHSCT national n'a pas vocation à traiter les cas individuels, sauf situation d'urgence.

La Cfdt demande au Directeur général que ce soit l'Institut qui prenne en charge l'achat de ce matériel afin de faire cesser ces va-et-vient entre SAR et CHSCT locaux.

De plus, la Cfdt souligne que ce refus de part et d'autre entraîne une durée de résolution des problèmes beaucoup trop importante au risque d'aboutir à une aggravation des pathologies et un arrêt maladie.

La Direction répond qu'elle va étudier la possibilité de prendre en charge ce matériel.



MATÉRIEL INFORMATIQUE CONFORT

Des enquêteurs ne peuvent pas bénéficier du matériel informatique (station confort) à leur résidence administrative, faute de place.

La Cfdt demande que des rehausseurs de tablette leur soient fournis. Ce matériel a pour effet de limiter les problèmes de cervicales.

La Direction accepte la fourniture de rehausseurs de tablette aux enquêteurs qui en feront la demande. Le stock est disponible.

BESOIN EN MATÉRIEL

Un nouvel assistant de prévention vient d'arriver à Mayotte. Il va très rapidement contacter les enquêteurs afin de recenser les besoins en matériel.

Les DEM ne passent désormais plus « commande » de matériel CHSCT.

La Direction souhaiterait créer un « kit » fourni à chacun, restant à voir de quoi celui-ci serait composé.

PRÉVENTION DES AGRESSIONS ET INSÉCURITÉ

FORMATION

Le projet de formation en coordination avec la Croix-Rouge, commencé avant la crise sanitaire, a toujours du mal à progresser.

La Direction souhaite d'abord lancer un pilote auprès de DR test début septembre afin de proposer cette formation "prévention des agressions" à tous les enquêteurs pour la fin de l'année 2022.

La CFDT souhaite que cette formation soit déclarée formation métier (obligatoire) tout comme la formation aux risques routiers.

Elle renouvelle sa demande de formation à l'écoute. Nous souhaitons qu'un module spécifique « écoute » soit ajouté au cahier des charges.

La Direction note l'ajout au cahier des charges.

MONTÉE DES VIOLENCES À MAYOTTE

La CFDT alerte la Direction au sujet de la montée de violence à Mayotte. La situation est devenue invivable. Les enquêteurs mahorais font part des risques à leur Dem mais l'information ne semble pas remontée à la DG.

La Direction admet que Mayotte est en situation de droit de retrait, mais la Préfecture n'a pas à ce jour pris d'arrêt de suspension des services publics.

La CFDT rappelle l'obligation pour un employeur de veiller à la santé et la sécurité de tous. Attendre après des consignes préfectorales n'est pas une façon de protéger les agents !

La Direction explique qu'elle va donner la consigne aux Dem de ne plus se rendre dans les quartiers dangereux et rappeler aux enquêteurs les conditions du droit de retrait.

BUDGET

Des précisions sont demandées à la Direction au sujet des commandes de matériel. La réponse sera rendue ultérieurement.

Concernant le budget prévisionnel 2022, la CFDT s'inquiète sur la pérennité des ateliers d'échanges de pratique, le suivi *Pros-consulte* et les sujets TMS lorsque le CHSCT-S n'existera plus en 2023.

La Direction se veut rassurante : le point central de ce budget prévisionnel est de dégager une marge pour le projet TMS. Le contrat avec *Pros-consulte* a été signé et il n'est donc pas question de le remettre en cause.

Des discussions ministérielles sont en cours au sujet de la répartition des fonds à partir de 2023. Si des difficultés de financement devaient apparaître, la Direction s'engage, au travers du budget de l'Insee, à trouver des fonds pour les projets les plus importants.



REGISTRE RSST

SUBROGATION

La CFDT demande la mise en place de la subrogation pour les contractuels.

La Direction rappelle l'absence de toute solution en terme comptable afin de mettre en place la subrogation lors d'un arrêt maladie. En principe, le CSRH notifie à l'enquêteur la procédure de reprise sur salaire.

Certains cas semblent révéler que cette procédure n'est pas toujours respectée.

La Direction s'engage à voir avec le service concerné pour qu'elle le soit.

PASS VIGIK

Le Directeur général accepte d'essayer de relancer l'obtention de Pass Vigik en collaboration avec La Poste.

CHARGE DE TRAVAIL

La CFDT Signale que la charge de travail est actuellement très lourde, certains enquêteurs ont jusqu'à 6 enquêtes différentes en simultané, d'autres ont à traiter un nombre de FA très important pour l'enquête Autonomie.

Dans Opale, le taux de collecte pour Autonomie interroge. La Direction accepte le principe d'une expertise.

CHARGE DE TRAVAIL ET TEMPS DE COLLECTE EN GÉNÉRAL

La Direction reconnaît que le premier semestre est très chargé, le second devrait l'être moins afin de rééquilibrer la charge.

La CFDT demande que le détail des temps de collecte et hors collecte soit rappelé.

Les temps de collecte, d'une façon générale, sont calculés à partir de la première question dans CAPI jusqu'à la dernière. Le temps hors-collecte englobe le repérage, l'envoi des lettres-avis, les essais de contact.

La CFDT fait remarquer que, lors d'une enquête, avant de poser la première question, l'enquêteur présente l'Institut, l'étude, les règles de confidentialité et répond aux éventuelles questions de la part de l'enquêté.

Tout ce temps cumulé, qui peut être conséquent, n'est nulle part pris en compte.

La Direction va engager une réflexion à ce sujet.

La CFDT réitère par ailleurs sa demande de l'étude d'un temps administratif dans Opale pour tous les enquêteurs, étude sur laquelle la Direction avait donné son accord de principe.



ENQUÊTE AUTONOMIE

La réévaluation des temps de passation accordée pour cette enquête sera visible dans la troisième programmation Opale. Les 5 % de temps de collecte les plus hauts et les plus bas (les temps « extrêmes ») sont abandonnés lors du calcul.

La deuxième visite est validée. Les temps de déplacement seront réévalués si l'enquêteur se déplace à nouveau chez un ménage.

Le nombre d'aidants est pour l'instant proche de ce qui avait été envisagé. Le nombre d'enquêtes réalisées par téléphone est moindre par rapport aux prévisions.



La CFDT demande qu'une expertise soit réalisée en continu jusqu'en décembre sur les temps de passation de cette enquête.

Elle alerte la Direction au sujet des enquêteurs pour lesquels la quotité maximale est presque déjà atteinte dans Opale.

Si du temps supplémentaire devait leur être attribué, la quotité pourrait être dépassée.

La Direction se veut rassurante si une augmentation des temps est constatée. Elle affirme que rien ne sera perdu pour les enquêteurs.

Le Directeur général reconnaît que cette étude est un peu « excessive », et marque les limites de ce que l'Institut peut faire à la fois en terme de temps, mais également de questionnement.

La Direction s'engage à étudier le cas d'enquêteurs à qui est confié un volume de FA important, mais les DEM doivent encore gérer le cas d'enquêteurs vulnérables. Les temps vont également être étudiés afin de comprendre pourquoi un décalage si important existe entre les temps « machine » et le ressenti général des enquêteurs.

À nouveau, la CFDT demande à la Direction comment sont comptabilisées l'arrivée dans le ménage, la présentation de l'Institut et de l'enquête, la présentation de la Cnil, la prise de congés, etc. Ces phases n'apparaissent pas en détail dans les temps de collecte.

La Direction accepte de réfléchir aux temps hors interview.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT AU CHSCT-S

Valérie VILLACRES,
Enquêtrice Nouvelle Aquitaine
06 63 30 57 54

Béatrice BORDELAIS, enquêtrice
DIRAG

Marie-Michèle SOROMAN,
Enquêtrice DIRAG

Isabelle DESSAGNE,
Enquêtrice Côte-d'Or

Stéphane DUPIN,
Auvergne Rhône-Alpes,

Massa ABOITHI,
Enquêtrice Mayotte

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT

VÉHICULES DE LOCATION

56 enquêteurs ont demandé à pouvoir bénéficier d'un véhicule thermique de location.

Ce dispositif est prolongé, mais il ne pourra l'être dans le temps pour deux raisons :

- la menace de suspension du marché par les loueurs,
- l'engagement pris l'Institut en matière de lutte contre la pollution.

La CFDT demande que tous les enquêteurs puissent bénéficier de ce dispositif sans plafonnement kilométrique annuel.

Pour des raisons d'assurance, les conditions d'usage strictement professionnelles de ces véhicules sont un frein pour les enquêteurs.

Par exemple l'interdiction faite de pouvoir déposer ou ramener les enfants à l'école. Ce sont des règles ministérielles applicables aux véhicules de services pour tous les agents des MEFR.

La Direction confirme ces contraintes pour le prêt d'un véhicule de service. Elle refuse d'étendre l'obtention de véhicules de location aux enquêteurs réalisant moins de 5 000 km par an (base 2019), seuil en dessous duquel les loueurs refuseraient la prestation.

Elle souligne par ailleurs qu'il devient de plus en plus difficile de maintenir les accords actuels avec les loueurs de véhicules.

La Direction rappelle qu'en cas d'accident, c'est l'assurance du loueur qui intervient.

Concernant les véhicules électriques, une expertise est en cours au sujet du temps de recharge et de disponibilité des bornes, quand celles-ci fonctionnent...

L'installation de borne de recharge au domicile de l'enquêteur soulève une multitude de problèmes : sécurité, puissance, techniques et juridiques.

La question sera réétudiée à l'automne, mais les probabilités de trouver un accord restent faibles.



PROCHAINES RÉUNIONS

GT du CHSCT-S enquêteurs le 14 septembre

CHSCT-S enquêteurs le 27 octobre

**VOUS N'ATTENDEZ PAS
D'ÊTRE MOUILLÉ
POUR OUVRIR
VOTRE PARAPLUIE**

...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !

www.cfdt.fr/adhesion 



INSEE LE SYNDICALISME UTILE

